

LE SYSTEME D'INFORMATION SANITAIRE
DE L'OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES

T. CHILLAUD*

RESUME : L'Office International des Epizooties assume notamment la responsabilité de rassembler et diffuser rapidement des informations et des statistiques sur la fréquence et l'évolution des maladies des animaux dans le monde entier. La connaissance de ces informations est indispensable si les pays membres de cet organisme veulent être en mesure d'éviter toute détérioration de la situation zoo-sanitaire internationale pouvant résulter de l'intensification du commerce international des animaux et produits animaux.

SUMMARY : The International Office of Epizootics has in charge the collection and the rapid broadcast of informations and statistics about the frequency and the evolution of animal diseases all over the world. This knowledge is indispensable if members states of the Office want to be able to prevent any deterioration of international zoo-sanitary situation as the possible result of an increasing international traffic of animals and of their products.

* * *

Créé par un arrangement signé le 25 janvier 1924, l'Office International des Epizooties (O.I.E.) est une organisation intergouvernementale qui compte actuellement 106 pays membres répartis sur les cinq continents et dont le siège est établi à Paris.

Cet organisme a pour principales missions :

- . de provoquer et de coordonner toutes recherches ou expériences intéressant la pathologie ou la prophylaxie des maladies infectieuses du bétail, pour lesquelles il y a lieu de faire appel à la collaboration internationale ;
- . de recueillir et de porter à la connaissance des gouvernements et de leurs Services sanitaires les faits et documents d'un intérêt général concernant la marche des maladies épizootiques et les moyens employés pour les combattre ;
- . d'étudier les projets d'accords internationaux relatifs à la police sanitaire des animaux et de mettre à la disposition des gouvernements signataires de ces accords les moyens d'en contrôler l'exécution.

* Groupe d'Etude des Systèmes d'Information Sanitaire de l'Office International des Epizooties, 12 rue de Prony, 75017 PARIS.

L'Office, véritable Organisation Mondiale de la Santé Animale, entretient pour l'exécution de ses missions des relations administratives, scientifiques et techniques avec les vétérinaires responsables de la lutte contre les maladies et de la protection sanitaire des cheptels nationaux de chacun des pays membres, ainsi qu'avec les représentants des autres organisations internationales s'intéressant à la santé animale : l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.), la Communauté Economique Européenne (C.E.E.), le Centre Panaméricain de la Fièvre Aphteuse, etc.

Ainsi le Bureau central de l'O.I.E. a-t-il pour fonction prioritaire de centraliser et de diffuser les informations qu'il reçoit des Services vétérinaires des pays membres sur l'apparition et l'évolution des nouveaux foyers des maladies animales.

I. PRINCIPES DES DECLARATIONS

Un recueil de textes appelé "Code Zoosanitaire International" a été établi en vue d'élaborer dans l'intérêt général une doctrine commune de protection des cheptels nationaux contre la propagation des épizooties qui menacent toutes les régions du monde. Il renferme tout un ensemble de recommandations relatives aux principes dont doivent s'inspirer les réglementations vétérinaires à l'importation et à l'exportation.

Pour que ces règles puissent s'appliquer pleinement afin d'éviter le risque de diffusion de maladies transmissibles aux animaux ou même à l'Homme sans constituer pour autant des obstacles injustifiés aux échanges d'animaux et de produits d'origine animale, il est indispensable que les informations relatives à l'évolution de la santé animale mondiale circulent au mieux entre pays par l'intermédiaire de l'Office. C'est la raison pour laquelle le titre 1.2. du Code Zoosanitaire International est entièrement consacré aux "notifications et renseignements épizootologiques".

Au préalable, les maladies ont été réparties en deux listes :

Liste A : maladies transmissibles qui ont un grand pouvoir de diffusion et une gravité particulière, susceptibles de s'étendre au delà des frontières nationales, dont les conséquences socio-économiques et sanitaires peuvent être graves et dont l'incidence sur le commerce international des animaux et des produits animaux est importante :

Liste A des maladies de l'O.I.E. :

Fièvre aphteuse	Fièvre catarrhale du mouton
Stomatite vésiculeuse	Clavelée et variole caprine
Maladie vésiculeuse du porc	Peste équine
Peste bovine	Peste porcine africaine
Peste des petits ruminants	Peste porcine classique
Péripleurmonie contagieuse bovine	Maladie de Teschen
Dermatose nodulaire contagieuse	Peste aviaire
Fièvre de la vallée du Rift	Maladie de Newcastle

Liste B : maladies transmissibles qui sont considérées comme importantes au point de vue socio-économique et/ou sanitaire pour les économies nationales et dont les effets pour le commerce international des animaux et des produits animaux ne sont pas négligeables :

Liste B des maladies de l'O.I.E. :

Maladies communes à plusieurs espèces Equidés

Fièvre charbonneuse	Métrite contagieuse équine
Maladie d'Aujeszky	Dourine
Echinococcose/hydatidose	Lymphangite épizootique
Filariose	Méningo-encéphalomyélite enzootique des équidés
Heartwater	Anémie infectieuse des Equidés
Leptospirose	Grippe équine (virus type A)
Fièvre Q	Piroplasmose équine
Rage	Rhinopneumonie équine

Bovins

Anaplasmose	Morve
Babésiose	Variole équine
Brucellose bovine (<u>Brucella abortus</u> à déclarer aussi chez les ovins)	Artérite infectieuse des Equidés
Campylobactériose génitale bovine	Encéphalite japonaise
Tuberculose bovine	Gale des équidés
Cysticercose	Salmonellose (<u>Salmonella abortus equi</u>)
Dermatophilose	Surra
Leucose bovine enzootique	Encéphalomyélite équine vénézuélienne
Septicémie hémorragique	

Rhinotrachéite infectieuse bovine/ Volailles

vulvovaginite pustuleuse infectieuse	Bronchite infectieuse aviaire
Paratuberculose (à déclarer aussi chez les ovins)	Laryngotrachéite infectieuse aviaire
Théilériose	Tuberculose aviaire
Trichomonose	Hépatite du canard
Trypanosomiase	Entérite virale du canard
	Choléra aviaire
	Variole aviaire
	Typhose aviaire (<u>Salmonella gallinarum</u>)
	Bursite infectieuse (maladie de Gumboro)
	Maladie de Marek
	Mycoplasmoses (<u>Mycoplasma gallisepticum</u>)
	Psittacose - ornithose
	Pullorose (<u>Salmonella pullorum</u>)

Ovins et caprins

Brucellose ovine (<u>Brucella ovis</u>)
Brucellose ovine et caprine (<u>Brucella melitensis</u>)
Arthrite-encéphalite caprine
Agalaxie contagieuse
Pleuropneumonie contagieuse des petits ruminants
Avortement enzootique des brebis
Maladie de Nairobi
Salmonellose (<u>Salmonella abortus ovis</u>)
Tremblante
Maedi-visna
Adénomatose pulmonaire

Rongeurs

Myxomatose
Tularémie

Poissons

Furonculose des salmonidés
Septicémie hémorragique des salmonidés
Nécrose pancréatique infectieuse de la truite
Myxosomiase des salmonidés
Virémie printanière de la carpe

Porcins

Rhinite atrophique du porc
Cysticercose (<u>Cysticercus cellulosae</u>)
Brucellose porcine (<u>Brucella suis</u> , à déclarer aussi dans la faune sauvage)

Porcins (suite)

Gastro-entérite transmissible
du porc
Trichinose

Autres

Leishmaniose

Abeilles

Acariose des abeilles
Loque américaine
Loque européenne
Nosérose des abeilles
Varroase

Le titre 1.2 explicite la façon dont sont transmises puis rediffusées les informations concernant ces maladies, selon la liste à laquelle elles appartiennent. Parmi ces principes, nous insisterons sur les suivants :

- . les administrations vétérinaires des pays membres peuvent communiquer directement avec le Bureau central de l'O.I.E. et inversement. Dans ce cas, les administrations vétérinaires représentent officiellement leur pays ;
- . les administrations vétérinaires doivent informer l'O.I.E. :
 - par télégramme ou télex dans les 24 h, de l'apparition, la réapparition ou l'évolution sur tout ou partie du territoire national d'une maladie de la liste A, ou d'une maladie n'appartenant pas à cette liste mais revêtant une importance épidémiologique exceptionnelle ; des informations complémentaires sont transmises ensuite de manière hebdomadaire jusqu'à éradication de cette maladie ou stabilisation de la situation ;
 - par un rapport mensuel, de l'apparition et l'évolution des maladies de la liste A, ainsi que de celles n'appartenant pas à cette liste mais ayant une importance épidémiologique pour les autres pays ;
 - par un rapport annuel, de l'apparition et l'évolution des maladies des listes A et B et de celles considérées comme ayant une importance socio-économique ou un intérêt vétérinaire.
- . le Bureau central de l'O.I.E. diffuse les informations urgentes par télex ou télégramme aux pays directement menacés, et par lettre aux autres pays. Il publie dans un bulletin mensuel le nombre de nouveaux foyers des maladies précitées, ainsi que des statistiques annuelles sur les informations recueillies qui donnent matière à l'établissement d'un rapport annuel sur l'évolution des épizooties.

II. MODALITES DES DECLARATIONS

Pendant de nombreuses années, et encore aujourd'hui, les indications à porter dans la rédaction des télex et télégrammes évoqués au chapitre précédent n'ont pas été strictement précisées, de sorte que les informations reçues par le Bureau central de l'O.I.E. ont présenté un aspect très disparate selon les pays d'origine, interdisant de suivre avec précision les évolutions ou bien d'établir des comparaisons sur de longues périodes.

A partir de 1982, un groupe d'étude des systèmes d'information sanitaire s'est attaqué à ce problème au sein de l'Office. Considérant que la notification des cas de maladies constituait l'un des éléments primordiaux de la lutte contre celles-ci, il a insisté sur la nécessité de chercher à améliorer progressivement l'exactitude et le contenu de ces déclarations, et s'est attaqué à la réalisation de cet objectif avec l'aide de 19 pays pilotes qui ont accepté de participer à l'évaluation du projet de nouveau système de déclaration proposé, conforme aux principes définis précédemment.

La première tâche entreprise a porté sur l'uniformisation des formulaires de notification, conçus pour donner le maximum de renseignements importants et se prêter aisément au passage du traitement manuel à l'informatisation. C'est ainsi qu'ont été mis au point les formulaires suivants :

. Rapport sur la situation zoo-sanitaire n° 1 (cf. S.R.-1)

Ce document est à adresser dans les 24 h au Bureau central de l'O.I.E. sous forme de télex ou de télégramme pour la première notification de l'apparition d'un foyer de l'une des maladies de la liste A ou de toute autre maladie exceptionnelle.

. Rapport sur la situation zoo-sanitaire n° 2 (cf. S.R.-2)

Ce document est destiné à assurer le suivi hebdomadaire du foyer ayant fait l'objet d'une déclaration précédente par le formulaire S.R.-1. Il doit être adressé à l'O.I.E. chaque semaine par télex ou télégramme jusqu'à l'éradication du foyer ou jusqu'à ce que l'évolution de la maladie se soit stabilisée pour devenir enzootie.

. Rapport sur la situation zoo-sanitaire n° 3 (cf. S.R.-3)

Ce formulaire doit être utilisé chaque mois pour établir les rapports mensuels sur l'apparition ou l'absence de foyers de maladies de la liste A.

Pour obtenir des rapports vraiment uniformes, le libellé de chacun de leurs points a été explicité dans un guide particulier pour faire en sorte que chaque mot ou expression ait une signification identique dans chacune des trois langues de travail de l'O.I.E. (Anglais, Espagnol, et Français). Des caractères d'imprimerie différents sont utilisés sur les formulaires pour séparer les indicateurs épidémiologiques essentiels de ceux qu'il est intéressant de connaître mais qui ne sont pas indispensables.

Ce nouveau système d'information sanitaire devrait être progressivement étendu à tous les pays, grâce à la tenue dans chaque continent ou partie de continent de séminaires de formation destinés aux personnes directement responsables de l'élaboration et de la transmission des informations zoo-sanitaires à l'O.I.E.

Pour ce qui concerne l'établissement du rapport annuel des pays membres, un ensemble de travaux identiques est adressé à chacun des directeurs des Services vétérinaires, traitant de la situation zoo-sanitaire (informations sur les maladies des listes A et B) et des méthodes de prophylaxie.

Rapport sur la Situation Zoo-Sanitaire N° 2*
(S.R.-2)

Modèle de rapport hebdomadaire sur l'évolution d'une maladie de la Liste A ou d'un fait sanitaire exceptionnel

1. Pays :
2. Nom et fonction de l'expéditeur :
3. Numéro de télex ou adresse télégraphique de l'expéditeur :
4. Date de transmission du message :
5. Nom de la maladie :
6. Date finale de la période du rapport précédent :
7. Date finale de la période du présent rapport :
8. Date présumée de l'infection primaire :
9. Nombre de foyers distincts identifiés à ce jour :
10. Identification géographique du/des foyers(s) :
11. Derniers détails relatifs au(x) foyer(s) :

(a) Espèces	(b) N° d'animaux actuellement présents dans les foyers (troupeaux atteints)	(c) Nombre de nouveaux cas depuis le dernier rapport	(d) Nombre de morts depuis le dernier rapport	(e) N° d'animaux détruits/abattus depuis le dernier rapport

12. Commentaires concernant l'effectif atteint :
13. Diagnostic :
 - A. Nouveaux résultats de diagnostic :
 - B. Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause :
 - C. Commentaires relatifs au diagnostic :
14. Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :
15. Mesures de prophylaxie adoptées (ou modifiées) au cours de la période objet du présent rapport :

Rapport sur la Situation Zoo-Sanitaire N° 1
(S.R.-1)

Modèle de télex ou de télégramme pour la déclaration d'urgence d'une maladie de la Liste A ou d'un fait sanitaire exceptionnel

1. Pays :
2. Nom et fonction de l'expéditeur :
3. Numéro de télex ou adresse télégraphique de l'expéditeur :
4. Date de transmission du message :
5. Nom de la maladie :
6. Nature du diagnostic :
7. Date de la première constatation de la maladie :
- *8. Date présumée de l'infection primaire :
9. Nombre de foyers distincts identifiés à ce jour ;
10. Identification géographique du/des foyer(s) :
- *11. Détails relatifs au(x) foyer(s) :

(a) Espèces	(b) Nombre d'animaux dans les foyers (troupeaux atteints)	(c) Nombre de cas	(d) Nombre de morts	(e) Nombre d'animaux détruits/abattus

- *12. Commentaires concernant l'effectif atteint :
- *13. Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :
14. Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour :

RAPPORT SUR LA SITUATION ZOO-SANITAIRE N° 3
(S.R.-3)

(Feuille 1)

Rapport mensuel sur les maladies de la Liste A

A. PAYS

B. NOM ET FONCTION DE L'EXPEDITEUR

C. ADRESSE DE L'EXPEDITEUR

D. MOIS

E. ANNEE

MALADIE	ETAT DE LA MALADIE	NOMBRE DE FOYERS		ESPECES ANIMALES	NOMBRE D'ANIMAUX					
		NOUVEAUX PENDANT LE MOIS	RESTANT A LA FIN DU MOIS		DANS LE(S) MOIS (NOUVEAUX) FOYER(S)	EN FIN DE MOIS DANS LE(S) FOYER(S)	DETRUITS/ ABATTUS	MORTS	NOUVEAUX CAS	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
fièvre aphteuse				02 bov 02 ov 02 cap 10 sul 08 suv 02 can						
stomatite vésiculeuse				02 bov 07 eq 10 sul						
maladie vésiculeuse du porc				10 sul						
peste bovine				02 bov 02 ov 02 cap 02 suv						
peste des petits ruminants				02 ov 02 cap						
phlegmonose congestive des bovins				02 bov						
dermatose oculaire contagieuse				02 bov						
fièvre de la Vallée du Rift				02 bov 02 ov						
fièvre catarrhale du mouton				02 ov						
diarrhée et vomie caprine				02 bov 05 cap						
peste équine				07 eq						
peste porcine africaine				10 sul						
peste porcine classique				10 sul						
maladie de Tenchen				10 sul						
peste aviaire				01 av						
maladie de Newcastle				01 av						

RAPPORT SUR LA SITUATION ZOO-SANITAIRE N° 3
(S.R.-3)

(Feuille 2)

Rapport mensuel sur les maladies de la Liste A

A. PAYS

B. MOIS

C. ANNEE

MALADIE	1	2	3	4
	LOCALISATION	ZONE(S) INFECTEE(S) DIMENSION EN KM²	NBRE D'ANIMAUX DANS LA/LES ZONE(S) INFECTEE(S)	

D. COMMENTAIRES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III. LES PUBLICATIONS DE L'O.I.E. RELATIVES AUX DECLARATIONS DES MALADIES ANIMALES

Conformément à ce qui a été vu précédemment, l'O.I.E. communique immédiatement par télex ou télégramme aux pays directement en danger, et par courrier aux autres pays, les informations reçues relatives aux foyers de maladies contagieuses susceptibles d'avoir des répercussions graves sur la santé publique ou l'économie des productions animales.

Ce dispositif d'alerte est complété par les informations envoyées par les pays membres et diffusées périodiquement :

- . dans le Bulletin mensuel de l'O.I.E. qui permet de suivre mois par mois l'évolution des maladies de la liste A. En outre, à la fin de chaque trimestre, un état de ces maladies sur les 12 derniers mois est dressé, permettant de mieux se rendre compte de la situation sanitaire des différents pays. Ce bulletin contient également un certain nombre de rubriques consacrées aux activités de l'O.I.E. et à l'épidémiologie des principales maladies animales d'actualité ;
- . dans le recueil des Statistiques annuelles pour les 97 maladies auxquelles s'intéresse l'O.I.E. établies par maladie (liste A), et par pays membre (listes A et B) ;
- . dans le recueil annuel sur la Situation zoo-sanitaire dans les pays membres qui rassemble les tableaux des rapports annuels établis par les Services vétérinaires et leurs commentaires éventuels.

A la fin de l'année 1983, le groupe d'étude des systèmes d'information sanitaire a recommandé que les informations publiées annuellement par l'O.I.E. sur les maladies animales soient regroupées sous le titre Santé Animale Mondiale, comportant deux volumes intitulés respectivement Statistiques et Actions.

Cette recommandation a été formulée en vue d'améliorer la présentation de ces informations, de les rendre plus intelligibles, plus faciles à utiliser et à comparer. La publication "Santé Animale Mondiale" ferait ainsi la synthèse très complète des renseignements fournis tout au long de l'année (télex, télégrammes, bulletins sanitaires mensuels) et en fin d'année (rapport annuel) par les pays membres de l'O.I.E. en y intégrant en outre les données recueillies dans le cadre du nouveau système d'information sanitaire.

Cette recommandation devrait entrer dans les faits à partir de 1986.

CONCLUSION

Année après année, grâce à l'activité inlassable de ses dirigeants et de son personnel, le système d'information zoo-sanitaire de l'O.I.E. s'est fortifié et étendu.

Si le Bureau central de l'O.I.E. dépend entièrement de ses correspondants officiels en ce qui concerne l'obtention des informations, notamment celles dont la diffusion est indispensable et urgente, il n'en reste pas moins que l'accroissement continu du nombre de pays membres de cet organisme, ainsi que l'examen des documents diffusés régulièrement,

et leur comparaison avec ceux publiés antérieurement, montrent à l'évidence que les efforts accomplis ont porté leurs fruits : il est loisible de constater les progrès accomplis dans chaque pays pour le diagnostic toujours plus précis des foyers de maladies épizootiques et les actions de prophylaxie entreprises pour leur maîtrise.

Une meilleure exploitation à des fins épidémiologiques des informations zoo-sanitaires collectées par l'O.I.E. dépend maintenant tout particulièrement de leur standardisation et de la possibilité de traitement automatique des données. C'est sur cette voie que l'O.I.E. s'est lancé avec tenacité, malgré les difficultés financières et le manque de personnel, afin d'être en mesure de répondre pour la décennie à venir aux besoins des pays membres, en matière de maîtrise des problèmes de santé animale, besoins qui ne cessent de s'accroître en raison de l'accélération des échanges mondiaux d'animaux et de produits animaux.

*
* *